

CONSEIL DE LA VILLE
Séance du 5 novembre 2018

AVIS DE PROPOSITION

- ATTENDU QUE** la Charte de la Ville de Québec (C-11.5, article 44, p.88) permet de créer la « Commission des services électriques de la Ville de Québec »;
- ATTENDU QUE** depuis 1910 la *Commission des services électriques de Montréal (CSEM)* s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés sur tout le territoire de la Ville en coordonnant les efforts de tous les intervenants;
- ATTENDU QUE** le réseau électrique souterrain de la ville de Montréal s'étend maintenant sur plus de 770 km;
- ATTENDU QU'** Hydro-Québec et ses partenaires offrent différents programmes d'enfouissement des réseaux câblés, assumant un total approximatif de 70 % des frais y étant rattachés;
- ATTENDU QUE** la Ville de Québec reconnaît que l'aménagement conventionnel actuel du quartier Saint-Jean-Baptiste, par exemple, est peu convivial pour le piéton surtout en hiver alors que les trottoirs, étroits et encombrés par les poteaux électriques sont difficiles à déglacer et pratiquement inutilisables (sommaire AT2007-041);
- ATTENDU QUE** la Ville de Québec a adopté le règlement R.V.Q. 2188 – *Règlement sur l'installation des fils des services d'utilité publique en souterrain*, mais que celui-ci s'applique principalement aux nouveaux développements et que les secteurs de requalification ou de développement stratégique dont il est question dans ce règlement ne concernent pas les quartiers résidentiels existants;
- ATTENDU QUE** les réseaux souterrains ont une plus longue durée de vie, notamment en regard des changements climatiques actuels et à venir;
- ATTENDU QUE** selon Hydro-Québec, 40 % des pannes électriques sont causées par la chute de branches ou d'arbres situés à proximité des lignes aériennes de distribution;
- ATTENDU QUE** l'enfouissement des fils électriques permet de mettre en valeur l'architecture et les paysages, d'augmenter la canopée et libère les trottoirs de multiples entraves à un entretien optimal en toute saison.

ATTENDU QUE

l'enfouissement des fils serait bénéfique pour tous les quartiers de la Ville de Québec.

II EST PROPOSÉ QUE LA VILLE DE QUÉBEC :

- 1- se dote d'une Commission des services électriques ;
- 2- adopte un plan d'enfouissement des fils électriques pour les quartiers centraux et les arrondissements patrimoniaux;

Proposé par :

Monsieur Jean Rousseau, conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants, arrondissement de La Cité–Limoilou

Appuyé par :

Yvon Bussièrès, conseiller municipal, district de Montcalm-Saint-Sacrement, arrondissement de la Cité-Limoilou

Jean Rousseau, conseiller municipal
District du Cap-aux-Diamants
Arrondissement de La Cité–Limoilou

Yvon Bussièrès, conseiller municipal
District de Montcalm-Saint-Sacrement
Arrondissement de la Cité-Limoilou